Image not found or type unknown

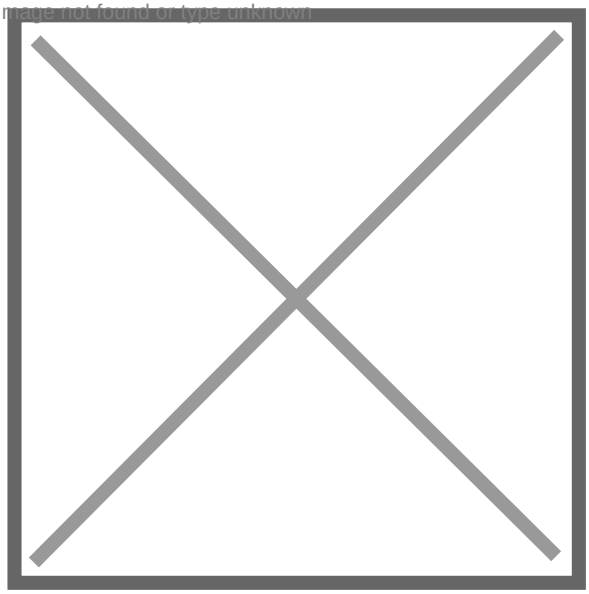

Arnaque et non remboursement d'un séjour de vacances

Par **Lionel**, le **23/07/2010** à **23:10**

Bonjour,
Je vous écris car j'ai une toute petite question que je me pose.

Ma famille a été victime d'une arnaque. Elle a payé d'avance sur un compte en belgique (nous connaissons le nom et l'adresse de la personne), une somme assez conséquente et la personne n'a jamais donné de réponses.

Les vacances ne se sont donc pas déroulées et la personne incriminée ne répond pas et ne donne pas signe de vie.

Elle a part ailleurs un site internet, et quelques annonces publicitaires.

Nous nous trouvons en Suisse et ne savons quoi faire. Est-il obligatoire de passer par un avocat et payer les honoraires pour ce genre d'affaires? Ou existe-t-il un autre moyen pour récupérer notre argent volé? malgré que nous ne sommes pas du même pays, nous et le coupable de l'arnaque....

Merci d'une quelconque réponse et meilleures salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés